

entreprise



Cycle  
d'exploitation



## CYCLÉA CGA MARCHÉS PUBLICS

*Le financement de vos créances détenues  
dans le cadre de marchés publics*

---

Dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise, vous pouvez être amené à conclure des contrats avec des personnes de droit public pour la fourniture de biens ou la réalisation de services.

Cette activité suppose le plus souvent de répondre à un appel d'offre dans le cadre de procédures de marché public et la nature des lots peut conduire à facturer des situations intermédiaires.

Dans ce contexte, votre entreprise est amenée à supporter des délais de paiement bien souvent pénalisants pour votre trésorerie.

Pour répondre à ce besoin, la Société Générale a créé Cycléa CGA Marchés Publics\*, produit de financement spécifique dédié aux créances détenues dans le cadre de marchés publics et aux situations intermédiaires issues de contrats passés avec des personnes de droit public ou assimilées.

Avec Cycléa CGA Marchés Publics, vous pouvez céder ces créances et obtenir leur financement en toute simplicité pour vous consacrer pleinement à l'exploitation et au développement de votre entreprise.

Sous certaines conditions, vous pouvez aussi obtenir une avance sur la globalité du marché public.

---

\*Produit géré par CGA, filiale à 100 % de la Société Générale.

# L'offre Cycléa CGA Marchés Publics



Vos besoins	Nos réponses
Financer le décalage entre les délais de paiement de vos clients "personnes publiques" et vos dépenses d'exploitation.	Cycléa CGA Marchés Publics est un produit de financement de vos créances de droit public par <b>subrogation conventionnelle</b> .
Mobiliser les factures et situations intermédiaires liées à des marchés passés avec des personnes de droit public ou assimilées.	Grâce à Cycléa CGA Marchés Publics, vous avez la possibilité de demander le financement de situations intermédiaires entrant dans le cadre de marchés publics.
Obtenir un financement dès la signature du marché.	Cycléa CGA Marchés Publics vous permet, suivant certaines conditions, d'obtenir un préfinancement dès la cession du marché.
Bénéficier d'un mode de financement à la fois souple et simple.	Dès l'agrément donné par CGA sur le marché public à céder, vous adressez simplement vos factures ou situations intermédiaires, accompagnées d'un bordereau de cession, pour être crédité du montant de la créance diminué de la retenue de garantie.
Ajuster précisément le financement à vos besoins de trésorerie.	Avec Cycléa CGA Marchés Publics, CGA met à votre disposition une quotité de financement disponible sur laquelle vous pouvez tirer à tout moment.

## Qu'est-ce que la subrogation conventionnelle ?

- La subrogation conventionnelle est caractérisée par le transfert d'une créance détenue par un fournisseur sur son client.
- Elle est régie par les articles 1250 et suivants du Code Civil.
- Le cessionnaire devient propriétaire de la créance cédée.

## Quelles créances puis-je mobiliser ?

### Toute créance détenue, par exemple, sur :

- les administrations au nom de l'état ;
- les établissements publics nationaux à caractère administratif, scientifique, culturel ou professionnel (exemples : Caisse nationale d'assurance maladie, école nationale d'ingénieurs, parcs nationaux...);
- les établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial ;
- les collectivités territoriales ;
- les établissements publics locaux (exemples : CCI, HLM, hôpitaux...);
- les organismes assurant une mission de service public.

## Les avantages de Cycléa CGA Marchés Publics



*Vous bénéficiez d'une gestion souple et rapide vous permettant d'obtenir le financement immédiat de vos créances.*



Après analyse de votre poste clients et de la nature des créances détenues sur des personnes de droit public le constituant, nous étudions la mise en place d'une ligne de financement dédiée, adaptée à votre situation et vos besoins de trésorerie.

La mobilisation de vos créances détenues sur des personnes de droit public constitue une réponse simple à vos besoins de trésorerie.

Vous bénéficiez ainsi d'un financement adapté à votre chiffre d'affaires et vous utilisez cette trésorerie en fonction de vos besoins.

### Les + de CGA Marchés Publics

- Une avance<sup>(1)</sup> de trésorerie mise à votre disposition dès le début de l'exécution du marché, si votre besoin le justifie.
- Une quotité finançable en fonction de la nature de vos créances et du marché.
- Une gestion adaptée aux règles d'exécution des marchés publics.
- Une tarification claire et transparente.

La structure de tarification du produit CGA Marchés Publics est composée de trois commissions :

- une commission de financement post-comptée,
- une commission d'engagement calculée sur la partie non utilisée du plafond de financement,
- une commission d'affacturage fixe par bordereau.

Les frais de notification sont à la charge de l'adhérent.

(1) Cette avance est soumise à l'agrément de CGA.



Une garantie  
de qualité<sup>(2)</sup>

(2) AFAQ AFNOR certifie que, pour les activités de CGA, c'est-à-dire la conception, la vente et la gestion de produits liés au poste clients, toutes les dispositions mises en œuvre pour répondre aux exigences requises par la norme internationale ISO 9001 V2000 ont été jugées conformes.

# Fonctionnement de Cycléa CGA Marchés Publics



\* cf. liste p. 3.

*Pour tout renseignement complémentaire,  
contactez votre conseiller de clientèle en agence  
ou connectez-vous sur le site Internet  
[www.entreprises.societegenerale.fr](http://www.entreprises.societegenerale.fr)*

